



Notice 223J INJECTION

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



PERIDUR

NOTICE SPÉCIALE INJECTION

L'injection se réalise à la base des murs. Les trous doivent être inclinés à 45 % vers le bas et leur profondeur doit atteindre les 2/3 de l'épaisseur du mur. Si l'épaisseur du mur ne dépasse pas 60 cm, le traitement d'un seul côté s'avère suffisant.

Les trous doivent être espacés de 20 cm et alignés sur deux rangées séparées de 10 à 15 cm. Dépoussiérer les trous.

Dans un premier temps, il convient de s'assurer qu'un trou ne communique pas avec une cavité. Pour s'en assurer, y faire simplement couler de l'eau. Si la saturation n'est pas immédiate, préparer une barbotine de ciment additionnée de 5 % de **PERIDUR**, et l'injecter.

Dans le cas contraire, injecter **PERIDUR** jusqu'au reflux, puis reboucher le trou avec du ciment additionné de **PERIDUR** (3 à 5%).

L'injection peut se faire :

- Sous pression (de 0,5 à 8 bars),
- Par versement : verser par système de gravité avec un entonnoir, dans tous les cas jusqu'à saturation.

La qualité du traitement final dépendra de cette saturation

L'injection terminée, boucher les trous au ciment avec 5 % de **PERIDUR**.

Consommation : 2 à 3 KG par mètre linéaire pour un mur de 20 cm d'épaisseur

La consommation est très variable en fonction de la porosité du matériau. Il est conseillé d'effectuer un essai dans la mesure du possible, pour déterminer au plus juste la consommation

Temps de séchage : Ce temps de séchage sera nécessaire, pour permettre à l'humidité contenue initialement dans le mur de s'évaporer totalement. En général et en moyenne, 5 cm d'épaisseur pour 1 mois, suivant condition de ventilation et selon le matériau.

L'assèchement du mur se caractérise par un excédent de barbe "Sodium" en surface, il suffira de contrôler celle-ci par un simple brossage tous les 2 à 3 jours.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube
« Périmètre Société »